

Fêtes du Pré de la Fadaise

Jeudi 6 Juin

21H00) BELOTE • SALLE POLYVALENTE



Vendredi 7 Juin

19H30) APÉRO • PLACE D'AUTA

20H30) BOUM DES PITCHOUNS SUIVI D'UN LACHÉ DE BALLONS • PLACE D'AUTA

22H00) DISCO Océanis • PLACE D'AUTA

Samedi 8 Juin

09H30) CONCOURS DE PÊCHE ENFANTS • PETIT LAC DU STADE

14H00) LA PRADAL'AISE CONCOURS DE PÉTANQUE DOUBLETTE OUVERT À TOUS • PLACE DU PRADAL

20H45) DIFFUSION 1/2 FINALE DE RUGBY ECRAN GÉANT LED • PLACE D'AUTA

22H30) ORCHESTRE COLUMBIA • PLACE D'AUTA



Dimanche 9 Juin

09H00) MESSE

12H00) APÉRO MUSICAL • PLACE D'AUTA

14H00) PÉTANQUE CONCOURS OFFICIEL TRIPLETTE • PLACE DU PRADAL

15H00) LES FADAS JEUX ATELIER CIRQUE • JARDIN MUNICIPAL (A CÔTÉ DU TERRAIN DE PÉTANQUE)

16H00) DIFFUSION 1/2 FINALE DE RUGBY

ECRAN GÉANT LED • PLACE D'AUTA

19H30) LA POULETTADE

17€ / PERS. • 8€ ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS • INSCRIPTION : ANNICK 06 82 13 42 47 OU ELSA 06 72 50 02 71 • PLACE D'AUTA

22H30) ORCHESTRE MISSION • PLACE D'AUTA



Lundi 10 Juin

14H00) DÉPART DU DÉFILÉ VERS LE PRÉ DE LA FADAISE

15H00) LE PRÉ DE LA FADAISE

18H00) ORCHESTRE DE MICHEL

22H00) FEU D'ARTIFICE & REPRISE DU BAL



*Le Pré
de la Fadaise*
2019

BOURG ST BERNARD

Sommaire

Échos du conseil
municipal

Éditorial

Infos
municipales

Vie
associative

Denière minute

Séance extraordinaire du 14 janvier 2019

Le Conseil a discuté :

- de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Séance ordinaire du 11 février 2019

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion, budget communal 2018 ;
- à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement budget communal 2018 ;
- à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion, budget assainissement 2018 ;
- à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement budget assainissement 2018 ;
- à l'unanimité, une modification du budget d'investissement ;
- à l'unanimité, une demande de subvention concernant un système de vidéo-surveillance à la salle polyvalente ;
- par 12 voix et 2 abstentions, la nouvelle tarification des Nouvelles Activités Périscolaires ;
- par 12 voix et 2 abstentions, des plus-values au marché du groupe scolaire, lot 15 VRD, lot 1 Démolition-Gros-œuvre et lot 5 Menuiserie ;
- à l'unanimité, une demande de subvention concernant le branchement en eau potable du groupe scolaire.

Le Conseil a discuté ou été informé :

- du point des chantiers en cours ; • du projet de convention avec Saussens concernant le financement du groupe scolaire.

Séance ordinaire du 18 mars 2019

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, les taux d'imposition communaux ;
- à l'unanimité, l'approbation du budget 2019, communal ;
- à l'unanimité, le taux de la surtaxe assainissement 2019 ;
- à l'unanimité, l'approbation du budget 2019, assainissement ;
- à l'unanimité, l'emprunt pour le financement du groupe scolaire ;
- par 11 voix et 1 abstention, la plus-value au marché de travaux du groupe scolaire concernant le lot VRD ;
- à l'unanimité, trois plus-values au marché de travaux du groupe scolaire concernant les menuiseries extérieures ;
- par 11 voix et 1 abstention, trois plus-values au marché de travaux du groupe scolaire concernant les menuiseries intérieures ;
- à l'unanimité, le budget révisé de l'ALAE et des NAP ;
- à l'unanimité, la convention relative au fonctionnement du RPI ;
- à l'unanimité, le reversement de fonds publics à la commune de Vallesvilles ;
- par 9 voix et 2 abstentions, l'achat d'un terrain à un privé ;
- à l'unanimité, une enveloppe financière pour des petits travaux électriques urgents.

Le Conseil a discuté ou été informé :

- du point des chantiers en cours ; • du non financement de la voirie autour du futur groupe scolaire par la communauté de communes ; • du manque de sécurisation du chantier du groupe scolaire ; • des travaux de réfection de voirie ; • du projet de règlement intérieur de la salle polyvalente.

Séance extraordinaire du 25 mars 2019

Le Conseil a discuté ou été informé :

- de la fusion du Comité des fêtes et de l'association du Pré de la Fadaise.

Séance ordinaire du 15 avril 2019

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, l'opposition au transfert de l'assainissement collectif à la communauté de communes ;
- à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget communal ;
- à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget assainissement ;
- à l'unanimité, une subvention exceptionnelle à l'AVAT ;
- à l'unanimité, la répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2018, des écoles ;
- à l'unanimité, la répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2018, de l'ALSH ;
- à l'unanimité, la participation communale pour le raccordement électrique de la future bibliothèque ;
- à l'unanimité, la convention relative à l'intervention du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) pour l'entretien de surfacage et roulage de la piste de l'aérodrome ;
- par 9 voix et 2 abstentions, la plus-value pour les plafonds coupe-feu de la future cantine du groupe scolaire.

Le Conseil a discuté ou été informé :

- lettre de démission adressée par M. Ferrando au Préfet ; • du point des chantiers en cours et notamment d'une fuite dans la salle des fêtes et du glissement de terrain affectant la station d'épuration ; • de la possibilité d'installer des panneaux solaires à l'aérodrome ; • de la sécurité lors de la fête du Pré de la Fadaise

Séance ordinaire du 30 avril 2019

Le Conseil a validé :

- par 11 voix, 2 abstentions et 1 non, de maintenir le nombre d'adjoints à trois ;
- suite au refus de M. Paul Zenatti de devenir 1er Adjoint, par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix pour M. Zenatti, d'élire Mme Evelyne Cesses 1^{ère} Adjointe.
- à l'unanimité, une demande de subvention supplémentaire pour le groupe scolaire.

Le Conseil a discuté ou été informé :

- de la sécurité lors de la fête du Pré de la Fadaise ; • de l'urgence des travaux concernant la station d'épuration.



Chères et chers concitoyens,

En cette période de l'année, je dois vous dire d'abord que le budget primitif 2019 a été voté le 18 mars sans augmentation de taxes. Bien sûr, sur les dépenses de fonctionnement, comme chaque année, il a fallu rechercher des pistes d'économies. Un objectif atteint grâce au travail de notre secrétaire de mairie et de notre ancien 1^{er} Adjoint que je remercie.

Au niveau de l'entretien des bâtiments, une priorité a été donnée au nettoyage de la couverture de l'église. La section d'investissement présente de nouveaux programmes comme ceux des travaux de sécurisation du hameau de Roques et de consolidation du talus de la station d'épuration. Les travaux en cours concernent le groupe scolaire. Ils devraient être terminés pour la rentrée scolaire 2020. Toutes ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des subventions et éventuellement par l'emprunt.

Au cours du week-end de la Pentecôte, aura lieu la Fête du Pré de la Fadaise. C'est une fête historique. Elle a toujours eu lieu le lundi de Pentecôte depuis 1211. Elle se renouvelle à perpétuité. Je remercie et félicite tous les bénévoles de l'association Fêtes de la Fadaise pour leur implication et leur travail pendant ces quatre jours de festivité. J'invite la population à participer et à vivre ces bons moments de convivialité .

Bonnes fêtes !

Andrée Oriol



MAIRIE

Tel : 05 62 18 86 50

Fax : 05 62 18 86 51

mairie.stbernard@wanadoo.fr

www.bourg-saint-bernard.fr



Directrice de la publication

A. ORIOL

Comité de rédaction

E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER
G. PINEL - M.C. PINEL - J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

Crédits

fr.vector.me, freepik.com

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins

Ouverture au public

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 14h à 17h



L'EUROPE, c'est aussi l'avenir des habitants du Bourg-Saint-Bernard

513 millions de citoyens des 28 états européens sont invités du 23 au 26 mai à faire entendre leurs voix pour élire les 751 députés du parlement européen.

Les abstentionnistes, les eurosceptiques par nature, tous ceux qui, à tort ou à raison mettent sur le dos de l'Europe les désagréments de la vie quotidienne : ont-ils tous pris la mesure des enjeux que représentent ces élections ? Cette fois encore ces élections décideront de la pérennité de cette Europe mais aussi de nos modes de vie pour les années à venir.

Que nous apporte l'Europe ? Retenons quatre grandes idées.

● Maintenir la paix sur notre continent

L'Europe vit actuellement la plus grande période de paix de son histoire : 1792-1815 Guerres napoléoniennes, 1853-1856 Guerre de Crimée, 1870, 1914-1918 et 1939-1945 Guerres Franco-allemandes. La paix depuis 74 années alors que l'Europe se tuait elle-même avant. Cela doit perdurer.

● Défendre nos intérêts communs face aux grands défis mondiaux

Terrorisme, développement durable, changements climatiques, immigration, secteur de l'information sont de dimension mondiale et les intérêts des Etats-Unis ne sont plus les mêmes que les pays européens. Comme pour la Défense, seul cet échelon est en capacité de relever ces défis vitaux.

● Jouer un rôle d'acteur mondial dans l'équilibre de la planète

La nouvelle donne des pays émergents implique, en matière d'économie, une politique offensive, une grande capacité d'innovation et la volonté renouvelée de modernisation du modèle économique et social dont se prévalent les nations européennes. Face à la puissance asiatique et américaine, la dimension européenne doit s'affirmer.

● Promouvoir notre conception de la démocratie et des droits de l'homme

Bien qu'elle soit mise à mal en ce moment dans notre pays par des attitudes irresponsables et pour d'autres raisons en Roumanie, Pologne... où parvient-on mieux ailleurs, à un tel niveau de protection sociale et de libertés individuelles ? Pour exister la conjoncture impose à l'Europe de toujours et encore évoluer.

Mode de scrutin

Alors que la France était divisée en huit circonscriptions régionales, une loi adoptée en juin 2018 fait revenir le pays à une circonscription unique.

Les listes, pour lesquelles les Français se prononceront, seront donc nationales et non plus régionales. Les sièges sont répartis en fonction du nombre de voix obtenues par la liste et de la place des candidats sur la liste, selon le système de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Les listes qui n'ont pas obtenu 5% des suffrages exprimés sont exclues de la répartition des sièges.

Sans validation de l'accord du Brexit d'ici les élections européennes, le nombre de députés européens serait alors temporairement maintenu à 751 dont 74 français.

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- s'être inscrit sur les listes électorales d'une commune avant le 31 mars 2019

Plus d'infos

cettefoisjevote.eu



Le jour du vote aura lieu le dimanche 26 mai 2019.

Le bureau de vote sera ouvert à la mairie de Bourg-Saint-Bernard de 8h à 18h.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée avant cette élection.

Une année scolaire qui s'achève

Dans le courant du premier trimestre 2018, les travaux du groupe scolaire ont commencé. Ils ont engendré quelques perturbations et d'importants changements au sein de l'école :

- Le transfert de la direction dans les locaux de la mairie pour cette fin d'année scolaire et l'année scolaire 2019-2020 . La directrice partage le bureau de la secrétaire Magalie Lopez sur ces temps de décharge.
- Des modulaires toilettes enfants et enseignants ont été installés dans la cour de l'école.
- La salle de motricité étant également en travaux, nous profitons davantage de la salle polyvalente mise à notre disposition.

Les enfants et les enseignantes sont aux premières loges et assistent pas à pas à la transformation de leur école ce qui n'est pas pour leur déplaire et malgré la taille exiguë de la cour, ils parviennent à se détendre en inventant de nouveaux jeux moins gourmands en espace. L'équipe enseignante remercie la municipalité pour leur réactivité face à chaque problème occasionné par les travaux et elle prend son mal en patience car elle sait que ces efforts seront récompensés par une magnifique école à la rentrée 2020.

A la fin de l'année scolaire, **Mme Marie-Pierre WATIER**, enseignante auprès des élèves de moyenne et de grande sections, prend sa retraite après 19 années de bons et loyaux services à l'école maternelle de Bourg-Saint-Bernard. Les enfants et les enseignantes lui souhaitent une très bonne continuation.

Commémoration du 8 mai 1945

Sous la houlette de Mmes Souilhac et Fréjus, les élèves des classes CM1-CM2 de Vallesvilles ont entonné le chant des partisans lors de la cérémonie.



La fibre optique partout et pour tous



Le Conseil départemental se mobilise pour faire de l'accès au numérique pour tous une réalité concrète partout en Haute-Garonne.

À travers l'action du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, le Conseil départemental a impulsé une dynamique forte visant à accélérer de manière significative le déploiement du Très Haut Débit et de la fibre optique sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. L'objectif est de couvrir rapidement les communes où les opérateurs privés, concentrant leurs efforts sur les zones urbaines, n'interviennent pas.

Pour résorber cette fracture numérique qui exclut une partie des citoyens de l'accès aux nouvelles technologies et freine le développement de la Haute-Garonne, le déploiement de la fibre optique a été confié au groupe Altitude dans le cadre d'une délégation de service public. Les négociations menées ont permis de réduire considérablement le calendrier d'action : le réseau de fibre sera réalisé en seulement 4 ans au lieu des 15 ans initialement envisagés.

D'ici 2022, l'ensemble des foyers et des entreprises de la Haute-Garonne auront accès au Très Haut Débit via la fibre optique. Concernant **notre commune, le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné est échelonné :**

- de juin 2019 à Mai 2020, 8% de prises FTTH déployées
- de juin 2021 à Mai 2022, 92% de prises FTTH déployées

Plus d'infos

www.haute-garonne.fr/la-fibre-partout-pour-tous

En bref...

Le **chemin de Pélimbert** sera interdit aux **camions de plus de 3,5 T** sauf riverains et engins agricoles.

La **zone pavée de la Grand'Rue** est désormais **interdite au stationnement** afin de permettre aux véhicules de se croiser dans le village.

Afin d'améliorer la protection du bâtiment et ses abords, le gymnase Robert de Laplagnolle est **sous vidéosurveillance depuis mi-avril 2019**. Conformément à la législation, les images seront conservées durant trois mois et pourront être visionnées, **en cas d'effraction**, par du **personnel habilité et par les forces de l'ordre**.

Circulation et stationnement sont réglementés pendant les fêtes !

Par arrêté municipal, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés durant les quatre jours des Fêtes de la Fadaise dans le centre du village.

Le stationnement est interdit sur

- la place de Sers et sur l'allée Jacques Sauné (jusqu'à l'intersection avec la rue de Saint-Paul) et sur le parking du cimetière du mardi 4 juin 2019 (8 h) jusqu'au mardi 11 juin 2019 (19 h).

- la Grand rue, la rue Neuve, la rue Jacques Sauné, la Côte des Rouillères et le chemin du Clos seront totalement interdits au stationnement et à la circulation dans les créneaux indiqués ci-dessous.

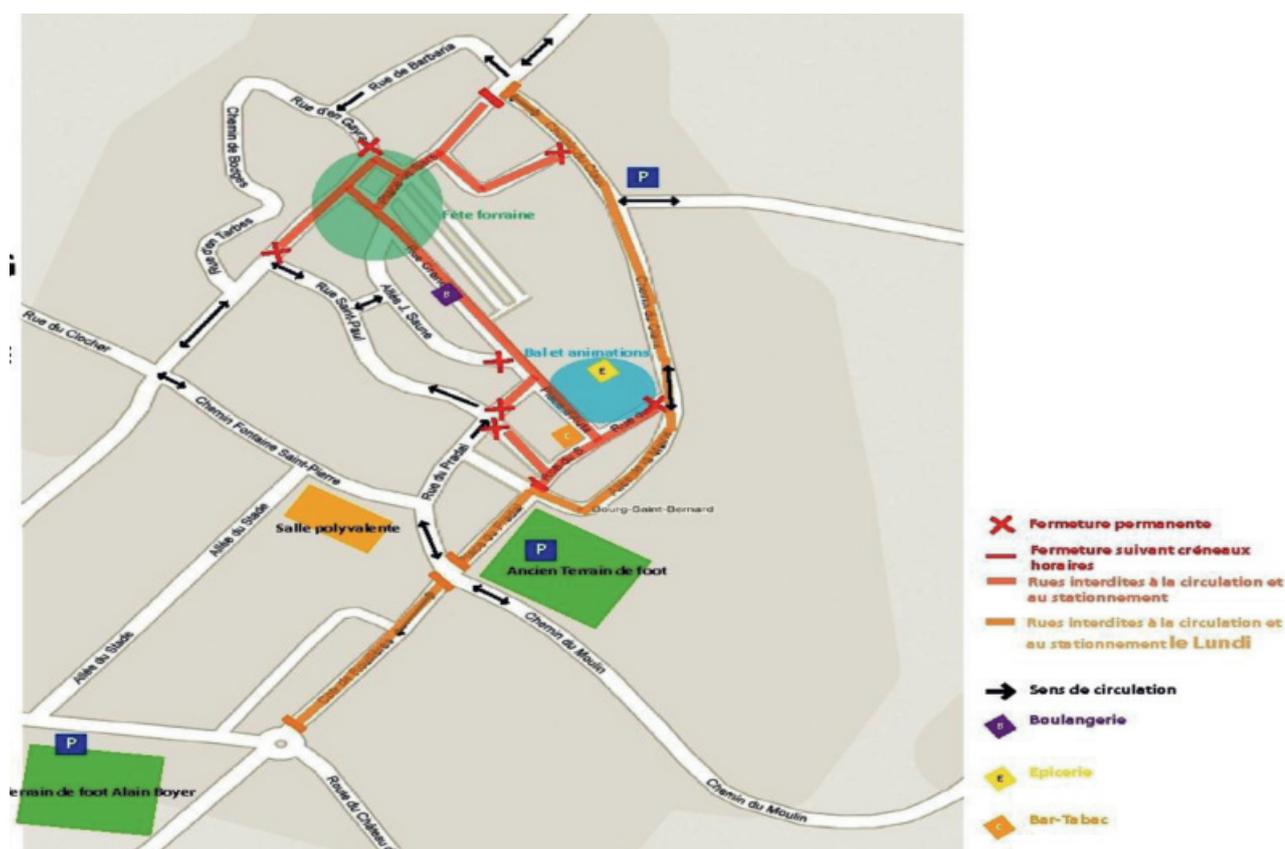
La circulation sera exceptionnellement autorisée dans les deux sens pendant toute la période du vendredi au dimanche sur l'allée de la Mairie

Si vous devez utiliser votre véhicule durant les festivités, nous vous demandons de bien vouloir prendre les dispositions utiles pour ne circuler et ne stationner que pendant les créneaux autorisés ci-dessous.



	Vendredi 7 juin	Samedi 8 juin	Dimanche 9 juin	Lundi 10 juin	Mardi 11 juin
Grand rue	19h - 5h	14h - 5h	13h - 5h	11h - 5h	
Place d'Auta	19h - 5h	14h - 5h	13h - 5h	11h - 5h	
Place de Sers	19h - 5h	14h - 5h	13h - 5h	11h - 5h	
Allée de la Mairie				11h - 20h	
Côte des Rouillères				11h - 20h	
Chemin du Clos				11h - 20h	
Chemin du Clos*	9 h -	Place d'Auta et allée de la Mairie *			- 15h

Le stationnement et la circulation sont totalement interdits pendant les créneaux indiqués en rouge



L'AVAT

L'année a bien commencé pour nous, grâce à une bonne météo durant le premier trimestre. Ceci et la réparation du treuil électrique ont permis une hausse significative du nombre d'heures en vol par rapport à la même période l'an dernier. De même, le nombre d'adhérents est en hausse.

Le premier vol remarquable de 2019 a eu lieu le 20 mars : 4h20 ont suffi pour relier Bourg-Saint-Bernard aux Pyrénées malgré les restrictifs couloirs aériens. Nos jeunes pilotes ne sont pas en reste : 4 d'entre eux ont été classés dans les 20 premiers de la coupe Jacques Gomy qui récompense les meilleurs pilotes de moins de 25 ans non autorisés à s'éloigner de leur terrain de décollage. Bastien Picard, récompensé de la quatrième place de ce classement, s'engage maintenant dans la voie de la compétition.



La suite de l'année s'annonce chargée. Nous organiserons entre le **15 et le 22 juin** les championnats régionaux, qui verront les compétiteurs d'Occitanie venir se confronter dans des circuits autour de l'aérodrome.

Le week-end suivant, les **29 et 30 juin**, l'opération **Ça plane pour elles**, organisée chaque année par la Fédération Française de Vol en Planeur, permettra aux femmes de faire un vol d'initiation à prix réduit.

Foyer rural

Assemblée Générale

Mardi 9 juillet 2019 à 20h30. Le bureau actuel étant démissionnaire, cette AG est particulièrement importante.

Gala de danse

Dimanche 30 juin 2019 à 17h dans la salle polyvalente. Cette année encore, venez assister au spectacle présenté par les élèves du cours de danse de Justine. Entrée payante

Club de tennis

Un premier bilan de la saison 2018-2019 du tennis club. Tout d'abord, au niveau sportif, le club accumule encore les résultats. Après les équipes en catégories 11/12 ans et 13/14 ans qui ont ardemment participé au tournoi régional par équipe Caisse d'Épargne, c'est au tour de l'équipe séniors de rentrer dans la compétition.

Si on ajoute l'équipe de double dirigeant engagé pendant l'ITTB, les 8 adultes et les 9 enfants participant au tournoi des 8 clubs du secteur (Auzielle Lauzerville, Bourg-Saint-Bernard, Caraman, Escalquens, Fourquevaux, Lanta, Prèserville et Sainte Foy d'Aigrefeuille), le TC BSB est un club de champions !!!

Veillez déjà noter que la fête du club sera organisée le **week-end du 15 et 16 juin en partenariat avec les joueurs de badminton** (Rien de tel qu'un tournoi inter-raquettes !!!) et l'assemblée générale qui lancera la nouvelle saison le samedi après-midi du forum des associations qui sera organisé en septembre. Ce sera aussi l'occasion de vous inscrire et de débiter le tournoi interne du club. Si vous n'êtes pas adhérent et que vous souhaitez participer, la licence « Découverte » est faite pour vous. Cette licence est valable 3 mois, à partir de la date d'enregistrement et s'adresse aux personnes non licenciées depuis plus de 3 ans.

Nous espérons que la saison prochaine sera toute aussi riche. Afin de l'anticiper (nombre d'inscrits, nombre de créneaux d'enseignements, constitution des groupes), nous vous proposons de vous préinscrire soit

- en utilisant la **plateforme digitale de la FFT** dès le **27 avril 2019**
- en vous rapprochant de **Jean-Marc, notre entraîneur (06 09 61 87 77)** ou de **Richard, le président du club (tennisbsb@outlook.fr)**.

Nous serons heureux de vous renseigner et de partager avec vous notre passion pour le tennis !

Fêtes de la Fadaise



Le Comité des fêtes et l'association Pré de la Fadaise ont décidé de fusionner pour devenir les **Fêtes de la Fadaise**.



Des gestes pour sauver la planète !

. Enlèvement d'encombrants prévu en octobre 2019

Une journée d'enlèvement sera organisée au mois d'octobre prochain. Les habitants, intéressés par ce **service gratuit**, devront s'inscrire au secrétariat de la Mairie en précisant la nature et le volume de ces encombrants. Ces derniers sont des éléments volumineux autres que ferreux (meubles, fauteuils, bois, gros électroménager, matelas...). **Attention, les dépôts sauvages ou près des containers collectifs sont interdits par la loi et soumis à des sanctions.**

. Apporter vos bidons de produits phytosanitaires à la déchetterie !

Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers n'ont plus le droit d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dans leurs jardins sauf si ces produits sont considérés sans risque pour l'environnement. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos bidons de produits phytosanitaires ne doivent pas être jetés à la poubelle ni dans les évier. Ils nécessitent une prise en charge spécifique dans un centre de tri. Vous pouvez déposer ces bidons à la déchetterie de Caraman ouverte **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

. Une nouvelle recyclerie à Caraman

L'association La Recyclante valorise et transforme objets et encombrants. Recyclage et réemplois d'objets, espace boutique, vente à des prix solidaires, ateliers de relooking et de réparation sont autant d'activités proposées.

Ne jetez plus ! Portez les objets dont vous n'avez plus usage à la recyclerie. Elle est ouverte tous **les samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.**

Plus d'infos : larecyclante.e-monsite.com

. Donner, partager, vendre avec localoccz.fr

Une maison à vider, des placards à désencombrer : vous pouvez choisir de donner ou de vendre les objets et matériaux dont vous n'avez plus l'utilité, pour qu'ils trouvent une deuxième vie. Le nouveau site initié par Trifyl, www.localoccz.fr, a été créé pour cela.

Horaires de jardinage et de bricolage

N'oubliez pas que les horaires de jardinage de bricolage sont réglementés. Selon l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 : « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scie mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

AGENDA



juin 2019

15 juin - Championnats régionaux - AVAT
15 et 16 juin - Fête du club de tennis
29 juin - Championnats régionaux - AVAT
29 et 30 juin - Ça plane pour elles - AVAT
30 juin - Gala danse - Foyer rural

juillet 2019

9 juillet - AG Foyer rural
17 juillet - Tour de France



Lors de la 11^{ème} étape Albi-Toulouse, le Tour de France 2019 empruntera la D 826 le mercredi 17 juillet prochain.

CARNET

PACS

M. Aurélien LE MEILLEUR et Lucy NAYA le 8 février 2019

Naissances

Tiago TUOT, né le 7 mars 2019
Carla LUPIÓN PEREZ, née le 30 mars 2019

Bâptême civil

Adam BORNET, le 13 avril 2019

Décès

M. Fernand LACOURT, décédé le 5 janvier 2019
M. Sylvain DE ROSSI, décédé le 4 février 2019
M. Urbino SERRA CARNEIRO, décédé le 19 février 2019
M. Bernard BOUCARET, décédé le 1er mai 2019